

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 06 NOV. 2014

Affaire suivie par : Gérome CHARRIER
Service Délégation de Bassin
Tél. : 04 26 28 65 80
Courriel : gerome.charrier
@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée
Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

à

Destinataires in fine

- OBJET** : *Lancement de la mission d'appui technique de bassin Rhône-Méditerranée*
- REFER** :
- *Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (articles 56 à 59)*
- *Décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin*
- P. J.** : *Arrêté de création de la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée*

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 prévoit que les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre seront compétents à partir du 1^{er} janvier 2016 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme, le texte prévoit également la création, dans chaque bassin, d'une mission d'appui technique présidée par le préfet coordonnateur de bassin.

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a désigné ses représentants le 19 septembre dernier. D'autres représentants de collectivités ont fait part de leur souhait de participer à ce chantier d'envergure et je sais pouvoir m'appuyer sur leur expertise du grand cycle de l'eau et de sa gouvernance. C'est avec plaisir que je vous compte donc aujourd'hui parmi les membres de la mission d'appui technique du bassin Rhône-Méditerranée et je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la copie de l'arrêté de création de cette mission.

Il nous appartient à présent de démarrer rapidement nos travaux pour répondre au plus vite aux questions qui se posent sur nos territoires et préparer la mise en œuvre de cette nouvelle compétence à l'échelon du bloc communal. Je vous convie donc à la réunion de lancement de cette mission d'appui qui se tiendra :

le 24 novembre 2014 à 15h30
Préfecture du Rhône
Salle Jean Moulin

Cette première réunion permettra de faire le point sur les différents chantiers à lancer dans le cadre de cette mission - tels que prévus par le décret du 28 juillet 2014 - et d'évoquer plus spécifiquement les attentes des acteurs du bassin Rhône-Méditerranée vis-à-vis de la mise en œuvre de cette réforme.

Je vous remercie personnellement de votre mobilisation sur ce sujet crucial.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône


Jean-François CARENCO

Destinataires

Au titre des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- M le préfet de la région Bourgogne
- M le préfet de la région Franche-Comté
- M le préfet de la région Languedoc-Roussillon
- M le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- M le directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse
- Mme la directrice générale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- M le directeur général de Voies Navigables de France (VNF)

Au titre des représentants élus :

- M Charles BICH, président de l'Association Départementale Isère Drac Romanche (ADIDR) ;
- M Pascal BONNETAIN, président de la commission locale de l'eau du SAGE Ardèche-Claire ;
- Mme Raymonde CARLETTI, maire de La Martre (83) ;
- M Alain CHABROLLE, conseiller régional de Rhône-Alpes ;
- M Rémi CHAINTRON, président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône-Doubs ;
- M Francis CLIQUE, adjoint au maire de Canet-en-Roussillon (66) ;
- M Daniel CONTE, président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- M Michel DANTIN, président du Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB) ;
- Mme Christine DURNERIN, présidente du Syndicat du Bassin de l'Ouche (SBO) ;
- M Jacques ESPITALIER, maire de Quinson (04) ;
- Mme Anne-Marie FORCINAL, conseillère générale du territoire de Belfort ;
- M Jacques FRANCOU, président du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ;
- M Claude HAUT, président du Conseil Général du Vaucluse (84) ;
- M Pierre-Henry ILHES, président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude (SMMAR) ;
- M Jacques LAYRE, président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée des Gardons (SMAGE) ;
- M Jean-Luc MASSON, président du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM).
- M Alain PERSIN, maire d'Ambérieux-d'Azergues (69) ;
- M Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74) ;
- M Jean-Marie SERMIER, député-maire de Dole (39).

Copie :

- DREAL Bourgogne
- DREAL Franche-Comté

- DREAL Languedoc-Roussillon
- DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- DREAL Rhône-Alpes
- MEDDE, Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- MEDDE, Direction Générale de la Prévention des Risques
- ONEMA, délégation interrégionale Rhône-Alpes
- VNF, direction territoriale Rhône-Saône